

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
09 décembre 2013

L'an deux mille treize, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2013

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada** Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, Rémi **Ballarin**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Marie-José **Lawther** (pv à Benoit Puaud), M. Gilles **Bussac**, M. Philippe **Laveix** (pv à Sandrine Dèche), M. Claude **Lumeau** (pv à Pierre Tomada), M Serge **Maurin**, Mme Annette **Quebec** (pv à Yves d'Amécourt).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 12 novembre 2013 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 12 novembre 2013 est adopté à dix-sept voix pour.

Monsieur Jean Paul SOUAN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour et demande son accord au Conseil Municipal qui accepte.

- 1 – Cabinet médical communal – maîtrise d'oeuvre
- 8 – Questions diverses
 - Rythmes scolaires
 - USTOM
 - Subvention ADEMA (audits énergétiques)
 - Bilan étape du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
 - Courrier DGFIP info dégrèvement
 - Site internet « Voix verte »
 - Remerciements des Restos du Cœur

ORDRE DU JOUR

1 – BUDGET

- Décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la fermeture du poste d'ingénieur en urbanisme, la commune doit verser une indemnité à l'agent au vu des éléments fournis, l'indemnité se monte à 13 097.52 €. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour le versement de cette indemnité.

63512	Taxes foncières	D	-2200.00
64118	Autres indemnités	D	+2200.00

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, adopte la décision modificative.

- Travaux en régie

Monsieur le Maire informe l'ensemble des travaux réalisés en régie sur la commune.

Séance du 09 Décembre 2013

	N° inv	fournitures	personnel	cout de l'opération	c/722	débit compte
Réfection menuiserie + serrures écoles maternelle	220/0002/220	4 809.22 €	6 860.00 €	11 669.22 €	11 669.22 €	21312
Réfection ecole élémentaire : menuiserie/serrures/peinture	220/0003/220	6 940.31 €	5 600.00 €	12 540.31 €	12 540.31 €	21312
Travaux Eglise Puch	220/0002/270	10 186.80 €	33 600.00 €	43 786.80 €	43 786.80 €	21318
		21 936.33 €	46 060.00 €	67 996.33 €	67 996.33 €	

Monsieur le Maire présente le tableau et informe que ces sommes seront portées à l'investissement et seront à déduire du budget de fonctionnement de la commune, dans le compte administratif.

Il précise que la commune de Sauveterre a fait le choix de recruter des ouvriers qualifiés (menuisier, électricien, maçon, ...) et qu'elle peut ainsi réaliser un certain nombre de travaux elle-même. C'est le cas notamment pour l'entretien de la RPA, des écoles, et des travaux dans les églises de St Romain, Puch et bientôt, St Léger. Il faut donc tenir compte de cela lorsque l'on regarde les dépenses de personnel de la ville. C'est pour cette raison que ces sommes basculeront à l'investissement. Cela permettra à la commune de récupérer la TVA sur les achats liés à ces travaux.

2 – CABINET MEDICAL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente les plans du projet du cabinet médical communal dans l'ancien logement du Trésor Public élaboré par l'architecte Christian PRADAL de Langon. Ce projet accueillera les deux médecins généralistes actuellement installés sur notre commune, 1 médecin supplémentaire, un cabinet d'infirmier et des spécialistes.

Ce cabinet serait constitué :

- au rez-de-chaussée : 2 cabinets médicaux, salle d'attente, ascenseur....

- à l'étage : 1 cabinet d'infirmiers, 1 cabinet médical (pour accueillir un troisième généraliste) et 1 cabinet partagé pour des spécialistes en temps partagé

Ce cabinet sera situé en centre-ville à proximité de la pharmacie. Un parking sera créé en contre bas donnant dans la rue Ste Catherine.

Le projet a été étudié afin de permettre une éventuelle extension future.

Monsieur le Maire présente le plan de financement.

Séance du 09 Décembre 2013

Création d'un Cabinet Médical Communal		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux			
Création du Cabinet Médical Communal		329 370.00	
Prestations intellectuelles			
Maîtrise d'œuvre	8%	25 000.00	
Bureau de contrôle		6 000.00	
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)		2 000.00	
Bureau étude de sol		2 000.00	
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)		7 000.00	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		371 370.00	
ETAT - DETR - Aide au maintien et installations de professionnels de santé Taux 25% (plafond 500 000€)			82 342.50
Conseil Général 33			0.00
Conseil Régional d'Aquitaine			0.00
TOTAL SUBVENTIONS			82 342.50
TVA (19,6% du montant HT)	19.60%	72788.52	
FCTVA (15,758% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	15.76%		69 990.50
Commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions			291 825.52
TOTAL de l'opération (TTC)		444 158.52	444 158.52

Le projet est éligible au financement de l'Etat (DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) après avis de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de choisir un maître d'œuvre. Cinq architectes, maître d'œuvre, ont remis des offres suite à la consultation engagée.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Monsieur Christian PRADAL, architecte à Langon lequel propose d'assurer cette mission pour le prix de 23 100 € HT pour une enveloppe de travaux estimée à 330 000 € HT (soit un taux de maîtrise d'œuvre à 7%).

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 17 voix pour,

- Valide le plan de financement présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes d'aides (subventions) auprès d'autres structures Conseil Général, Conseil Régional.
- désigne Monsieur Christian PRADAL, maître d'œuvre du projet d'un cabinet médical communal et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

3 – URBANISME

Monsieur Puaud fait part du courrier de Monsieur le Sous-préfet (courrier ci-joint) portant sur le contrôle de légalité du dossier d'approbation du PLU de la commune, dans lequel il n'a pas d'observation particulière sur le dossier.

Monsieur le Sous-préfet indique que « Les observations faites par les services de l'Etat ont bien été prises en compte ».

De ce fait, Monsieur Puaud ajoute que le projet de la ZAE du Sauveterrois, au lieu-dit « Lafont de Medouc » est bien engagé et l'arrêté du permis d'aménager de cette zone a été signé.

Par ailleurs, Monsieur Puaud, 1^{er} adjoint, informe que Monsieur BEAUX a déposé son dossier de transfert et d'extension du SUPER U à la CDAC (Commission Départemental d'Aménagement Commercial). Le SCOT du Sud Gironde a donné un avis favorable sur ce projet.

Monsieur le Maire signale également le dépôt du permis de construire de la piscine intercommunale du Sauveterrois qui est en cours d'instruction.

4 – RESTAURATION CLOCHER EGLISE NOTRE DAME

Monsieur le Maire rappelle les travaux engagés pour la réfection de l'ensemble du clocher et non pas que la toiture. La fondation du Patrimoine est prête à aider la commune à condition qu'une souscription citoyenne soit ouverte. La Fondation du Patrimoine s'engage à doubler la souscription reçue (dans la limite de 10000 €). Pour participer à cette souscription citoyenne, tous les renseignements sont disponibles à la Mairie ou sur le site communal. Un document sera distribué avec les Echos des Cités, en janvier 2014.

Les travaux débuteront dans la 1^{ère} quinzaine de janvier et dureront jusqu'au 15 juillet 2014. Pendant les travaux, l'église resta accessible par le portail principal la plupart du temps. L'accessibilité de l'église sera également possible par la porte Sud (rue du 8 mai 1945) pendant l'installation de l'échafaudage par exemple.

Monsieur le Maire présente également la fin de la réfection intérieure de l'église du Puch et évoque sa prochaine inauguration. A cette occasion Monsieur le Maire propose l'inauguration le 15 janvier 2014 de la restauration de l'église de Puch et de la maison de « Camille » rue st Romain, logement réservé aux travailleurs de l'ESAT, et de clôturer cette manifestation autour d'un verre à l'Esat du Puch.

5 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle le projet de transfert de la bibliothèque dans les locaux de l'ancien office de tourisme. Après étude de faisabilité, le projet s'avère non fiable notamment par rapport au prix excessif de l'ascenseur (96000 €) devant desservir étage et demi-étage et par rapport à la résistance des planchers devant supporter le poids des livres. Un bureau d'étude a été missionné sur cette dernière question et il s'avère que les planchers ne sont pas assez solides.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une nouvelle opportunité. En effet, l'immeuble (garage) jouxtant la salle des Fêtes rue st Romain est en vente. Cet immeuble est composé de deux niveaux de 108 m2, d'une cave de 50 m2 et d'un étage sous comble de 108 m2 en mansarde.

L'immeuble est lumineux et correspond plus à un projet de bibliothèque, sa communication possible avec la salle des fêtes, et la mutualisation des sanitaires, en font un espace intéressant en centre-ville. La mise en accessibilité de l'immeuble sera notamment beaucoup moins coûteuse que dans l'immeuble envisagé jusqu'alors : 30 000 € environ contre 96 000 €.

L'estimation de cet immeuble par les domaines est de 90 880 €.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cet immeuble et de ce fait de transférer le budget du premier projet (immeuble ancien office de tourisme) vers ce nouveau projet avec l'acquisition de cet immeuble dans la limite maximum des domaines soit 90 880 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à dix-sept voix pour, autorise Monsieur le Maire à transférer le budget et les crédits prévus au premier projet vers ce nouveau projet et faire une proposition au propriétaire pour l'acquisition de cet immeuble,

L'immeuble de l'ancien office de tourisme se trouvant inoccupé, Monsieur le Maire propose de répartir cet immeuble entre plusieurs associations qu'il rencontrera pour en parler.

Une fois la bibliothèque déménagée, l'immeuble actuel de la bibliothèque (maison du 13^{ème}) pourrait devenir un 5^{ème} gîte accessible aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble de cet immeuble serait consacré aux « gîtes communaux » qui sont occupés en été comme en hiver.

Monsieur le Maire évoque chacun de ces sujets et demande au Conseil Municipal d'y bien réfléchir, car toutes les idées sont à étudier.

Il informe qu'il a visité l'immeuble qui est à vendre avec la bibliothécaire de la commune et que cette dernière est enchantée par le projet.

6 – RUE NOUVELLE

Monsieur le Maire présente les plans de la future résidence « La jurade » (rue nouvelle), signale que le permis de construire a été déposé et que Gironde Habitat a obtenu l'accord de l'Etat (DDTM) pour le financement.

L'ensemble des 16 logements à loyer modéré seront loués par Gironde Habitat. L'accès motorisé à cette résidence se fera uniquement par la rue Louis de Beauvallon, un accès piéton sera prévu donnant rue de la Maréchalerie et sur le boulevard du 11 novembre rejoignant le collège.

Madame Dèche signale que la traversée du boulevard du 11 novembre pour rejoindre le collège est assez dangereuse du fait de l'étroitesse du trottoir à cet endroit et en raison de la circulation sur le boulevard. Monsieur Guy Latorre appui l'exposé de Madame Dèche.

Monsieur le Maire en convient et s'engage à ce qu'un aménagement (feu piéton, rétrécissement de la chaussée...) soit étudié avec Gironde Habitat et le centre routier départemental.

7 – IMMEUBLE DE LA POSTE

- Loyers immeuble de la Poste

Monsieur le Maire présente le programme des loyers de l'immeuble de la Poste, situé 24 place de la République à Sauveterre de Guyenne. Immeuble comprenant 3 logements de type 2 et un logement de type 3.

Logement 1 T2 de 64,90 m2

Logement 2 T3 de 76,50 m2

Logement 3 T2 de 52,55 m2

Logement 4 T2 de 52,35 m2

Surface habitable totale (art R 111-2) : **246,30 m2**

Surface totale des annexes entrant dans le calcul de la surface utile (art R 353-16 [2°]): **néant**

Liste de ces annexes, conforme à l'arrêté du 09 mai 1995 modifié du ministre du logement pris en application de l'article R 353-16 : **néant**

Surface utile totale de l'opération (art R 353-16[2°]) : **246,30 m2**

Décompte des surfaces et des coefficients propres au logement appliqué pour le calcul des loyers :

désigt° logt	surf hab (R111-2)	surf réelle annexe	surf utile surf hab majorée 50 % de la surf annexe	loyer maxi du lot en € par m2 surf utile	coefficient propre au logt	loyer logt en €	+ charges
1	64.90		64.90	4.38	1.00729	296.36 €	50.00 €
2	76.50		76.50	4.38	0.97131	336.85 €	50.00 €
3	52.55		52.55	4.38	1.06305	253.25 €	50.00 €
4	52.35		52.35	4.38	1.06417	252.55 €	50.00 €
total	246.30		246.30	4.38		1 139.01 €	

Après échange de vue, le conseil municipal à dix-sept voix pour, adopte les tarifs des nouveaux logements de l'immeuble de la poste, à compter du 1^{er} novembre et payable à terme échu

Monsieur le Maire informe que deux appartements sont d'ores et déjà occupés et que deux autres sont à louer. Les dossiers sont à déposer en Mairie.

- FDAEC 2013 – changement d'affectation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil Général avait accordé à la commune une subvention au titre du FADEC 2013 pour des « travaux d'installation d'un ascenseur dans la future bibliothèque-médiathèque municipale (maçonnerie, charpente, plâtrerie, électricité, ascenseur...) ».

Les travaux d'installation d'un ascenseur dans la future bibliothèque-médiathèque municipale étant différés, Monsieur le Maire demande un changement d'affectation de la subvention FDAEC 2013 sur les deux logements de l'immeuble de la Poste non subventionnés jusqu'alors. Les deux autres logements faisant l'objet d'un financement du Conseil Général.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, accepte le changement d'affectation de la subvention du FDAEC 2013 des travaux d'installation d'un ascenseur dans la future bibliothèque-médiathèque municipale sur la création de deux logements de l'immeuble de la Poste.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- TIGF

Monsieur le Maire fait part de la rencontre comme chaque année avec la Directrice Générale de TIGF, Madame DELAMARE. Il ressort de ce rendez-vous que des travaux ont été entrepris pour améliorer le confort des riverains en particulier le bruit.

Pour 2014, 400 000 € de travaux seront entrepris afin de réduire le bruit en agissant sur le capitonnage des tuyères, pose d'une 3^{ème} machine « nouvelle technologie » avec une pompe immergée en compresseur principal.

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'intégration doit faire des propositions concrètes, claires et communes afin que la commune et TIGF puissent étudier ces propositions.

La commission d'intégration sera invitée à une réunion pour faire le bilan du rendez-vous avec la directrice de TIFG et faire des propositions.

- Prix Fouchy

La commune renouvelle le prix Fouchy à hauteur du même montant que l'année passée soit 3 400 €. Il est prévu une amélioration de la communication qui sera faite en amont de l'évènement vis-à-vis de la population locale et de la communauté des communes et une meilleure sécurité sur le circuit en s'appuyant sur l'expérience avec le tour des Ecureuils.

- Panneaux lumineux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'implantation de panneaux lumineux aux abords du centre-ville. Après échange de vue, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'implantation des panneaux lumineux, et autorise l'étude du projet, lieux d'implantation, à l'extérieur de la bastide et le coût.

- Parc informatique – école maternelle

Madame Combefreyroux fait part du renouvellement du parc informatique de l'école maternelle et du câblage réseau réalisé par les services techniques communaux.

- Rythmes scolaires

Madame Combefreyroux signale que pour les rythmes scolaires le fonds d'amorçage a été prorogé pour l'année 2014-2015 (50 € par enfant). Une aide de la CAF est possible en fonction des prestations données.

L'emploi du temps sera identique sur l'ensemble du territoire, il sera difficile de trouver des animateurs pour un temps réduit (3/4 d'heure) pour l'ensemble des enfants et d'adapter ces activités aux enfants. La question des taux d'encadrement est encore en discussion au niveau national entre ces « nouveaux temps » et l'accueil périscolaire (APS) déjà en place.

- Pays haut Entre deux Mers – OCMACS

Le Pays Haut entre Deux Mers a lancé une première tranche de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services, qui a permis d'accompagner 32 entreprises dans le cadre d'un bilan-conseil, 25 d'entre elles ont obtenu un avis favorable du comité de pilotage en vue de l'octroi d'une subvention pour soutenir leurs investissements.

Le pays Haut Entre deux Mers est dans l'attente d'une décision d'attribution du FISAC avant de démarrer une nouvelle tranche.

- ErDF

Une société « Giragri 17 » signale qu'elle survolera les lignes électriques ErDF de la commune en hélicoptère pouvant causer des désagréments aux riverains.

- USTOM

Monsieur Puaud fait part de sa rencontre avec les représentants de la COVED pour déterminer le périmètre de la tournée de ramassage du vendredi.

L'objectif est de réduire et optimiser le parcours des camions.

Voici le projet que je vous soumetts :

Le 2eme ramassage serait maintenu pour les métiers de la restauration et gros producteurs :

Le Collège

UNICO

La RPA

Hotel de Guyenne

EPHAD

Les ateliers municipaux

Seraient retirés de la collecte du vendredi matin :

Lotissement candale

Rue des anciens d'AFN et lotissement de la Jusseline

Zone de Bonard

Résidence du hameau Saint Léger

Résidence du Château d'eau

La Guyennoise

Le Relais du Chêne

La tournée se poursuivrait par la collecte des 8 rues principales du centre-ville (containers, sacs prépayés)

Il reste la collecte du chemin de ronde sur 1 ou 2 cotés.

- REOMI

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Sous-Préfecture sur l'institution de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative et qui signale que l'USTOM mettra bien en place cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2014.

- ADEME

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avis favorable de l'ADEME au financement du projet «COE et audits énergétiques sur des bâtiments communaux» à hauteur de 50 % du projet soit une subvention de 7 550,00 €.

article	libellé	
1321	Subvention Etat (ADEME)	+7 550,00
1641	Emprunts	-7 550,00

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, adopte la décision modificative.

- Accueil Gens du Voyage

Monsieur le Maire fait part du bilan d'étape du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Bilan d'étape insatisfaisant, le nombre d'aires d'accueil est nettement insuffisant. Monsieur le Maire signale que Sauveterre et la communauté de communes ne sont pas inscrites dans le schéma départemental.

- Impôts

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la DGFIP annonçant un dégrèvement pour perte de récolte suite aux orages de grêle sur les parcelles classées en vignes et vergers. Cette liste est à la disposition des administrés la demandant.

- Site internet « Voix verte »

Madame Combefreyroux fait part du bilan satisfaisant du site « Voix verte » et demande le renouvellement pour 2014 aux mêmes conditions soit 150,00 €.

- Remerciements à M. CAVIOLE

Monsieur Caviolle, trésorier de l'association du Basket de Sauveterre, souhaite répartir le solde de l'ancienne association entre différents associations sportives de la commune. Le conseil municipal le remercie de son geste.

- Restos du Cœur

Les responsables locaux des Restos du Cœur remercient la mairie et les services techniques pour la mise en place d'internet dans les locaux rue de la Font qui leur permettra de commencer la campagne dans de bonnes conditions.

AGENDA

14 décembre 2013	Repas concert Ecole de Musique
17 décembre 2013	Théâtre – 20h30 Salle des Fêtes
04 janvier 2014	Théâtre « Le Noir te va si bien » Théâtre des Salinières
11 janvier 2014	Quine Pétanque
12 janvier 2014	Quine Paroisse à 14 h 30
15 janvier 2014	Inauguration de l'église du Puch et de la maison « Camille »
17 janvier 2014	Vœux de la municipalité
18 janvier 2014	Conférence en Sauveterrois 16h – Salle Sottrum « Promenade au Vietnam : hier, aujourd'hui et demain » par le Dr Brigitte N'Guyen
18 janvier 2014	Concert au Profit des Restos du Cœur
22 janvier 2014	repas des séniors – salle des Fêtes de St Brice – 12 h
25 janvier 2014	Quine Judo
26 janvier 2014	Repas ACCA Chasse
29 janvier 2014	Collecte de Sang
1 ^{er} Février 2014	Quine Aînés Ruraux
08 Février 2014	Quine Football
15 Février 2014	Repas Concert Ecole de Musique
22 Février 2014	Quine Pétanque
1 ^{er} Mars 2014	Quine Tennis
08 Mars 2014	Théâtre « Duos sur Canapé » - Théâtre des Salinières
15 Mars 2014	Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers
05 Avril 2014	Quine Pétanque
12 Avril 2014	Quine JUDO
19 Avril 2014	Soirée Ecole de Musique
30 Avril 2014	Collecte de Sang
02 Mai 2014	Théâtre « Un Beau Salaud » Théâtre des Salinières
14 Juin 2014	19h Fête de la Musique avec repas sur la Place
25 Juin 2014	Collecte de Sang
25,26 et 27 juillet 2014	Fête des Vins

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.